

18 mars 1879

Archives  
du  
SÉNAT

Sénat. *Assemblée*  
du Sénat  
58-3.

Commission

relative au chemin de fer d'Angers  
à la limite de la Sarthe vers la Flèche

18 Mars 1879

La Commission de congrès de  
MM. de Venturon Président  
Général d'Andigné Secrétaire  
Roussel  
Halgan  
Général Duboy-Fresney  
Baron Le Grand  
Vétillard  
Caillaux  
Dufresne

Des explications sont données sur la  
situation de la question par MM  
Caillaux, Duboy-Fresney et d'Andigné.

M. de Venturon regrette de voir  
le gouvernement autorisé par l'Etat  
à faire exécuter les travaux par l'Etat.

M. Caillaux répond qu'il ne s'agit  
ici que de l'infrastructure conformément  
à la loi des 11 juin 1842 et 19 juillet  
1845.

Après une discussion à laquelle  
participent MM. Roussel,  
Dufresne, Caillaux et Vétillard,  
la Commission décide qu'elle reprenne  
l'étude de cette affaire  
après avoir entendu M. le  
Ministre des Travaux publics

22 Mars 1879.

la Commission composée de  
M. de Ventavron Président  
Général d'Andigné Secrétaire  
Roussel  
Kélgan  
Général Duboy-Fresney  
B<sup>on</sup> Le Gray  
Vétillard  
Dufresne

se réunit à 2<sup>h</sup> 1/2

Après la lecture du procès-  
verbal de la séance du 18 Mars  
M<sup>r</sup> le Ministre des Travaux publics  
est introduit.

M<sup>r</sup> le Général d'Andigné expose à  
M<sup>r</sup> le Ministre qu'il a rapporté de  
l'examen du projet de loi soumis  
au Sénat et du rapport présenté à  
la chambre des Députés un certain  
doute sur le point où la nouvelle  
ligne se rattacherait avec celle de Saumur  
à Angers: les vœux formés des  
populations de Maine et Loire  
sont que le chemin de la Flèche  
reste ~~à Angers~~ ~~ou à~~ Non  
point le plus près possible d'An-  
gers.

Deux études furent  
soumises au conseil général en  
1877, l'une aboutissant à Bédoulay  
et l'autre par Trélaze, l'Assemblée  
Départementale avait donné la

qu'après un traité par Drouilly,  
 si en 1878 le Conseil Général  
 a abandonné cette opinion plutôt  
 accepter un aboutissant sur la  
 ligne d'Orléans c'est parce que l'on  
 avait craint que la nouvelle  
 étude à faire aurait pour but  
 d'embrancher la ligne de la  
 Flèche sur la ligne d'Orléans à la  
 suite même d'Angers vers  
 la Loire, Ecole, ~~par~~ cela  
 est décrit formellement dans  
 la délibération du Conseil Général  
 (2<sup>e</sup> session ord<sup>e</sup> de 1878) dont  
 l'annexe donne lecture.

M. de Freycinet répond que  
 l'initiative de l'Administration est  
 conforme à celle du Conseil Général  
 et qu'il recommande l'étude  
 l'aboutissant vers la ligne d'Orléans  
 le plus près possible d'Angers  
 et reconnaît le principe  
 qu'il a fixé à la Commission  
 de la Chambre des Députés de  
 faire étudier un raccordement  
 entre la ligne de S<sup>t</sup>-Laud  
 et de S<sup>t</sup>-Serge.

M. Roussel demande l'atten-  
 tion de l'Administration  
 et bien de faire de cette ligne  
 Angers - la Flèche la tête d'une  
 troisième ligne d'Angers sur  
 Paris, et si le trafic ~~est~~ justifié  
 cette 3<sup>e</sup> voie ferrée.

M. le ministre répond  
 que telle est bien son fond

4  
de la pensée, unie avec de  
à présent l'importance de  
l'œuvre. Vous justifiez cette petite  
lettre qui donne un débouché à  
tant un ensemble de vœux d'après  
votre une œuvre considérable.  
Il rappelle que lorsqu'il était  
question de rebâter la Flèche à  
Briallay, on permit que l'on ne  
devrait pas emprunter les voûtes  
de l'Ouest pour justifier une  
bonne voie de Briallay à Angers  
et que l'élévation du pont de  
doublement des ouvrages d'art  
aurait effrayé l'Administration.

M. le Baron le grand maître  
pour que l'Étude succède à  
Angers cherche à aboutir à la  
Maître - Ecole même au tant  
au moins sur la voie de la  
Maître Ecole à Montreuil  
Bellay.

M. le Ministre répond  
qu'il demande que ces indications  
soient relatives sur le rapport  
et promet d'en faire grand  
compte.

M. de Venturien rappelle  
au Ministre que l'on ne  
peut le faire de la loi  
de l'achat des chemins de fer  
le décret était hâtivement  
approuvé à l'Assemblée  
directe pour l'État et demand  
si l'opinion de M. de Fougère  
qui semblait conforme à celle de  
le système se serait modifiée  
si non.

le Ministre regard que  
 plus entre la chambre qui  
 veut de tendances opposées à cet  
 égard il ne quitte le gouvernement  
 et exécuté conformément à la  
 loi - sovereinement - que l'abolition  
 dans le projet en question qui  
 n'a d'autre but que la ~~destruction~~  
~~de la~~ ~~constitution~~ de  
 l'infirmité d'un débile par  
 l'usage de lui prouver que c'est  
 le projet d'une discussion de cette  
 nature qu'il y a la question  
 vult entièrement révoquée.

M. le Ministre se retire  
 et le genl. St. André et  
 un autre rapporteur.  
 de la séance est levée à  
 5 h 1/2.

le Président  
 ventoury

le secrétaire  
 G. M. St. André